Une chemisière de Paris

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **L'exploitée : organe des femmes travaillant dans les usines, les ateliers et les ménages**

Band (Jahr): **1 (1907-1908)**

Heft 8

PDF erstellt am: **28.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-349347

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Que celui qui revient sain et sauf s'en félicite! Que les croque-morts aient de la besogne et les médecins de l'armée de même!

Il n'y a rien qui ait aussi soif de sang que la gorge d'un guerrier portant l'uniforme de la santé militaire (!!!).

Ce sont eux qui devraient porter le col rouge et non les autres. Leur blason est le coquelicot rouge sur un fond de bluets! »

Responsable pour la traduction littérale du *Tagesanzeiger*, de Zurich, du *Tagblatt*, de Soleure, etc., etc.

M. Faas.

« Bénéficient d'impunité toutes les personnes qui, au moment de l'acte punissable (excitation au crime), se trouvent en état d'incapacité (folie, démence, etc.) »

INJUSTICE SOCIALE

Sept heures du matin ont frappé; il faut franchir le seuil du bureau, reprendre son travail journalier interrompu la veille.

Les uns après les autres, les ouvriers viennent se placer devant leur établi avec zèle et entrain.

Dès les premières heures de la matinée, les employés du dehors apportent leur besogne terminée. Je les reçois avec plaisir à un guichet donnant dans le corridor de la fabrique. Parfois c'est aussi des clients qui s'y présentent, désirant faire un achat de quelque marchandise.

J'ai souvent l'occasion de me rendre chez les ouvriers travaillant à domicile. C'est une mission que je remplis volontiers, mais qui, malheureusement, me cause de la peine lorsque je constate les salaires très minimes des ouvriers non syndiqués. Il m'a été rapporté que certain genre d'ouvrage leur avait été baissé, et cela d'une manière très sensible. Et le même travail qui se paie un tel prix dans une fabrique, l'est beaucoup moins dans une autre. Pourquoi cela?

Profonde injustice, à laquelle l'organisation seule peut remédier.

Combien plus il est agréable de voir venir des ouvriers syndiqués, avec tarif en main, pour réclamer à bon droit le prix convenable de leur travail, me disant qu'il leur est interdit de le livrer en dessous.

Il est d'une nécessité absolue que tous les ouvriers et ouvrières de n'importe quel corps de métier se solidarisent et se syndiquent entre eux; ceci en vue d'augmenter et de maintenir les prix à une base plus élevée et normale. Il y a d'ailleurs trop longtemps déjà que les différentes branches de métier ont eu à subir des baisses déplorables; ce n'est donc que juste et équitable qu'elles reprennent des prix plus élevés. Au cas contraire, la classe des prolétaires ne tarderait pas à tomber dans la plus noire des misères, et continuerait à être la victime de plus grandes injustices encore.

Une employée de bureau.

Quand on attend son heure, on est sûr de ne jamais l'entendre sonner. Edouard Rod.

Une chemisière de Paris gagne 2 fr. par jour. Voici comment l'une d'elles arrive à boucler son budget:

Loyer	160 fr.
2 robes à 10 fr.	20 »
4 paires chaussures à 5 fr.	20 »
2 chapeaux à 3 fr.	6 »
3 paires de bas à 1 fr.	3 »
2 camisoles à 2 fr.	4 »
Draps	3 »
4 mouchoirs à 0 fr. 50	2 »
Eclairage	10 »
Chauffage	12 »
Etrennes à la concierge	5 »
2 petits tabliers noirs	3 »
Un jupon	2 »
Total	250 fr.

Il lui reste donc 350 fr. soit 0 fr. 95 par jour, qu'elle emploie ainsi:

Une livre de pain	Fr. 0.20
Lait	» 0.10
1 omelette	» 0.25
Vin	» 0.10
Charbon	» 0.05
Légumes	» 0.15
Beurre	» 0.10
(*Authentique.*)	Fr. 0.95

DANS LES ORGANISATIONS

Fédération ouvrière des aiguilles.

La Chaux-de-Fonds. — Les camarades en retard dans le paiement de leurs *cotisations* sont priés de faire un petit effort pour se libérer pour la fin de l'année; ceux auxquels cela serait impossible doivent prendre des engagements pour exécuter des versements réguliers et cela jusqu'à la liquidation de leur dû. Quant aux camarades qui y mettraient de la mauvaise volonté, nous serons obligés de les signaler à l'assemblée générale et dans le journal. Les plus arriérés ont été avertis par lettre et ont pris des engagements.

Chez les femmes, la *propagande* se poursuit; il ne reste que quelques ouvrières de la fabrique Schmidt qui sont restées en dehors de l'organisation; espérons qu'elles reviendront à de meilleurs sentiments. Il faut que l'organisation soit complète à la fin de l'année.

A cette date nous espérons aussi arriver à quelque chose pour les hommes. Au moment où paraîtront ces lignes, ils auront déjà été convoqués pour discuter leur *convention*. Camarades, redoublons d'efforts et que notre organisation devienne inébranlable. *Le Comité.*

Boîte aux lettres de la rédaction.

A toutes celles qui ont écrit. — *Mais, chères camarades, il ne faut pas chercher des moyens quand c'est trop tard. Nous sommes toutes d'accord pour constater que l'avortement est un fait social qui, dans la société actuelle, s'impose souvent comme une inévitable nécessité. Mais je ne puis les faire et je ne connais personne qui brave la loi sans se faire payer cher, et nous toutes sommes pauvres.*

Il faut prévenir la grossesse par des moyens anticonceptionnels que je puis indiquer. Mais il ne faut pas attendre, pour me demander ces moyens, qu'un malheur soit arrivé. **M. F.**

Lausanne (Etraz 23). — Imprimerie des Unions ouvrières, à base communiste.